

OUEST CONSEILS

EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Laëtitia GUILLEMOT
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
Mikaël ROCUET
François RODRIGUEZ
David TRIPON

*Experts-Comptables
Commissaires aux comptes*

Association ULAMIR E BRO GLAZIK

33 RUE LAENNEC

29710 PLONEIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2019

www.ouestconseils.bzh



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux adhérents de l'Association ULAMIR E BRO GLAZIK,

▪ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ULAMIR E BRO GLAZIK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

▪ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

.../...

LG

▪ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note événements significatifs postérieurs à la clôture de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts de la crise sanitaire COVID-19.

▪ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

▪ Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 12/03/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes.

6

▪ **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseils d'administration.

▪ **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A QUIMPER, le 14 septembre 2020

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Laëtitia GUILLEMOT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LG

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles			
	Frais d'établissement			
	Frais de recherche et de développement			
	Concessions, Brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques Matériel et outillage	3 889	3 889	-0
	Autres immobilisations corporelles	81 842	50 419	31 422
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes	23 700		23 700
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés	15		15
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	189		189
Total I		109 634	54 308	55 326
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II			
	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			728
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Créances usagers et comptes rattachés	84 143		84 143
	Autres créances	49 002		49 002
	Valeurs mobilières de placement			
	Instruments de trésorerie			
	Disponibilités	96 580		96 580
	Charges constatées d'avance (3)	3 420		3 420
Total III		233 145		233 145
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	342 779	54 308	288 470

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

ULAMIR E BRO GLAZIK

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	-2 741	-2 741
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	23 010	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	54 181	23 010
	Autres fonds associatifs		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	Apports	21 667	28 333
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	10 274	13 274
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires		
	Total I	106 391	61 876
	Comptes de liaison Total II		
DETTES (1)	Provisions pour risques	36 027	20 838
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	7 146	10 808
	Fonds dédiés sur autres ressources		
Comptes de Régularisation	Total III	43 173	31 646
	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	23 570	12 813
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 760	18 760
	Dettes fiscales et sociales	59 686	49 187
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	211	278
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	37 680	33 805
	Total IV	138 906	114 844
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	288 470	208 366

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

101 227

81 038

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	570 509	541 408	29 101	5.38
Production stockée	-728	-319	-409	-128.22
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	239 194	238 310	884	0.37
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	15 380	16 470	-1 090	-6.62
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	14 911	12 668	2 243	17.71
Total I	839 266	808 537	30 729	3.80
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	156 342	148 822	7 520	5.05
Impôts, taxes et versements assimilés	10 662	11 612	-950	-8.18
Salaires et traitements	453 580	476 520	-22 941	-4.81
Charges sociales	153 642	176 939	-23 297	-13.17
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 543	3 796	2 747	72.36
Sur immobilisations : dotations aux provisions		168	-168	-100.00
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	462	263	199	75.98
Total II	781 231	818 120	-36 890	-4.51
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	58 035	-9 583	67 619	705.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

(1) Dont produits cédés dans des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		575		326	249	76.47
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		575		326	249	76.47
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions		15 189			15 189	
Intérêts et charges assimilées		14		100	-86	-86.36
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		15 203		100	15 103	NS
2. Résultat financier (V-VI)		-14 628		226	-14 854	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		43 407		-9 357	52 764	563.88
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 331		1 436	-106	-7.35
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 781		2 009	3 772	187.76
Reprises sur provisions et transferts de charges				33 094	-33 094	-100.00
Total VII		7 112		36 539	-29 427	-80.54
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				5 830	-5 830	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII				5 830	-5 830	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		7 112		30 709	-23 597	-76.84
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		846 953		845 402	1 551	0.18
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		796 434		824 050	-27 617	-3.35
Solde intermédiaire		50 519		21 352	29 167	136.60
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		3 662		1 658	2 004	120.87
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		54 181		23 010	31 171	135.47

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

Ouest Conseils Quimper
SA OUEST CONSEILS AUDIT
3 Allée François Bazin
CS 23023
29334 QUIMPER Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 11 70

ULAMIR E BRO GLAZIK